



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	29	18	2

SEANCE du vendredi 21 octobre 2011

**OBJET : 24-4 - DISTRIBUTION DE
L'EAU POTABLE - DELEGATION DE
SERVICE PUBLIC - RAPPORT ANNUEL
DU DELEGATAIRE - EXERCICE 2010 -
INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le vendredi 21 octobre 2011 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 14/10/2011, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Ministre chargé des Affaires européennes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Eric PAUGET, M. André-Luc SEITHER, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Jacqueline BOUFFIER, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, M. André PADOVANI, Mme Edith LHEUREUX, M. Henri CHIALVA, M. Michel GASTALDI, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, Mme Martine SAVALLI, Mme Carine CURTET, Mme Khéra BADAOUÏ, M. Matthieu GILLI, Mlle Pierrette RAVEL, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE

Procurations

M. Georges ROUX à M. Eric PAUGET
Mme Simone TORRES FORET DODELIN à M. Yves DAHAN
M. Audouin RAMBAUD à M. Patrick DULBECCO
Mme Suzanne TROTOBAS à Mme Jacqueline BOUFFIER
M. Serge AMAR à M. André PADOVANI
M. Alain BIGNONNEAU à Mme Edith LHEUREUX
Mme Yvette MEUNIER à M. Henri CHIALVA
Mme Jacqueline DOR à Mme Françoise THOMEL
M. Alain CHAUSSARD à M. Michel GASTALDI
Mme Marguerite BLAZY à Mme Anne-Marie BOUSQUET
M. Jacques BARBERIS à M. Jean LEONETTI
Mme Nathalie DEPETRIS à Mme Marina LONVIS
Mme Agnès GAILLOT à Mme Cléa PUGNAIRE
M. Jonathan GENSBURGER à M. Matthieu GILLI
M. Bernard MONIER à Mme Carine CURTET
M. Gilles DUJARDIN à Mme Edwige VERCNOCKE
M. Gérard PIEL à Mlle Cécile DUMAS
M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

Absents : M. Francis PERUGINI, M. Jacques BAYLE

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

2218/11

Certifié exécutoire compte tenu de
l'affichage en Mairie,
Le 27/10/11
Et de la réception en Sous-Préfecture,
Le 03 NOV 2011

Pour le Maire,



Par délégation du Maire,
Ministre chargé des Affaires européennes,
L'attaché principal,
Anthony CLAVERIE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. GILLI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) : COMMISSION CONSULTATIVE POUR LES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Par contrat en date du 1^{er} janvier 1927, modifié par seize avenants, la Ville a délégué la gestion de son service public de distribution d'eau potable à VEOLIA EAU.

Conformément aux articles L. 1411-3 et R. 1411-7 du Code général des Collectivités territoriales (CGCT), la société VEOLIA EAU a transmis à la Commune le rapport annuel du délégataire comportant notamment le détail des opérations relatives à l'exécution de la délégation du service public de distribution d'eau et une analyse de la qualité du service sur l'année écoulée.

Ce rapport est assorti d'annexes permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public de distribution d'eau, elles comportent ainsi :

- les tableaux d'avancement des travaux (avenants n°15 et 16) ;
- l'inventaire des installations ;
- l'inventaire patrimonial ;
- les attestations d'assurances.

Conformément à l'article L. 1413-1 du Code général des Collectivités territoriales, ce rapport est examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux dans sa séance du 11 octobre 2011.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR PRIS CONNAISSANCE

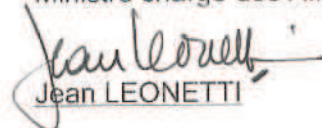
LE CONSEIL MUNICIPAL

- **PREND ACTE** du rapport annuel 2010 de la société Véolia Eau, délégataire du service public de distribution d'eau potable, conformément à l'article L. 1411-3 du CGCT.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire d'Antibes,
Ministre chargé des Affaires européennes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DCM N.24-4 - DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE - EXERCICE 2010 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL -

Date de transmission de l'acte : 03/11/2011

Date de réception de l'accusé de réception : 03/11/2011

Numéro de l'acte : DCM2218-11 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20111021-DCM2218-11-DE

Date de décision : 21/10/2011

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.2. Délégation de service public